

# AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 2019-10

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

- *Règlement (2019-10) modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), à l'effet de créer la vignette numéro 294, réservée aux véhicules de livraison d'organismes dispensant des services de livraison de repas à des gens en perte d'autonomie*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 2 juillet 2019.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Fait à Montréal, le 5 juillet 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx